



Concours : découvrons notre constitution - option DGEMC

publié le 09/11/2021

Un concours et des séquences pour aborder la constitution

Descriptif :

Un concours et des séquences pour aborder la constitution.

Sommaire :

- S'informer sur le concours
- Des ressources pour aborder la constitution en DGEMC

Depuis 2016, le partenariat entre le Conseil constitutionnel et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports s'est traduit par la création du Concours « **Découvrons notre Constitution** » et de la « **Fête de la Constitution** » afin de développer des actions tout au long de l'année scolaire. Ces différentes opérations ont pour objectif de développer une culture constitutionnelle chez les élèves, avec l'aide de leur professeur.

Ouvert du cycle 3 à la terminale, ce concours propose aux élèves de réaliser un travail collectif qui, en favorisant la connaissance de la Constitution et des grands principes qui fondent la République française, développe leur culture juridique et civique.

Les inscriptions doivent être effectuées avant le 04 février 2022.

● S'informer sur le concours

 **Courrier du recteur** (PDF de 401.9 ko)
Concours "Découvrons notre constitution" - Année 2022.

 **Règlement du concours** (PDF de 304.5 ko)
Concours "Découvrons notre constitution" - Année 2022.

● Des ressources pour aborder la constitution en DGEMC

Retrouvez sur **Eduscol** l'ensemble des ressources disponibles.

 **Enseigner la constitution en DGEMC** (PDF de 139.3 ko)
Des ressources pour aborder la constitution en DGEMC.

 **Séquence constitution et préservation de l'environnement** (PDF de 353.8 ko)
Des ressources pour aborder la constitution en DGEMC.

 **Séquence constitution et droit d'accès au logement** (PDF de 284.2 ko)
Des ressources pour aborder la constitution en DGEMC.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.